COMMUNE DE DOHEM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 20 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt du mois de janvier à vingt heures se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Dohem, sous la présidence de Mme Patricia POULAIN, Maire de Dohem, dûment convoqués le 14 janvier 2023.

Etaient présents : Patricia POULAIN, Eugéna RITAINE, Luc BAHEU, Luc AZELART, David DAMBRUNE Roselyne GUILBERT, Dorothée ANNEBICQUE Adrien DILLY, Joseph CARLIER, Nelly MINET, Frédéric LELEU ;

Absents excusés : Michele LEFEBVRE procuration à Eugéna RITAINE, Etienne DILLY.

Secrétaire de séance : Eugéna RITAINE

Assistait également : Céline COQUET

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
30 OCT. 2023

Délibération n°1/2023 : Fonds de concours ERG pour les travaux de rénovation de la salle des fêtes

Les mesures d'accompagnements de la société ERG DEVELOPPEMENT FRANCE pour le projet de rénovation de la salle des fêtes communale sont définies dans le cadre du travail de concertation avec la commune. Il s'agit de mesures à finalité environnementale au profit de la commune d'accueil du parc éolien :

•Travaux énergétiques (rénovation énergétique de la salle des fêtes)

La rénovation énergétique de la salle des fêtes de la commune de DOHEM a débuté en avril 2021 et vont s'achever en juillet 2023.

C'est à travers une offre de concours que la société ERG DEVELOPPEMENT France (via la société d'exploitation WP France 10) s'engage, après démarrage des travaux du parc éolien, à proposer à Dohem une participation financière pour la rénovation de la salle des fêtes de la commune. Une seconde délibération du conseil municipal devra alors autoriser Madame le Maire à signer la convention formalisant l'offre de concours, laquelle sera signée après démarrage des travaux du parc éolien.

Les travaux du parc éolien ayant débuté, la convention d'offre de concours peut d'ores et déjà être présentée et signée.

Le montant total de la participation financière d'ERG au bénéfice de la commune de Dohem est de 276 000 euros pour l'implantation de 2 éoliennes de 3,45 MW.

Ces mesures d'accompagnement peuvent être utilisées pour plusieurs projets de travaux de la commune. Ainsi ERG DEVELOPPEMENT France s'engage d'ores et déjà se positionner, par le biais d'une offre de concours, à participer financièrement à la rénovation énergétique de la salle des fêtes de la commune de Dohem pour un montant de 276 000 euros, sous réserve de la résiliation préalable d'un commun accord des deux baux signés en date du 23/10/2018 entre la Commune de Dohem et la société WP France 10.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De solliciter l'offre de concours auprès de la société ERG DEVELOPPEMENT France pour un montant de 276 000 € représentant la participation financière en lien avec les mesures d'accompagnement de la durée de vie du parc éolien (2 éoliennes de 3,45 MW) ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'offre de concours ainsi que tout document permettant le versement de cette offre.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours, mois et an susdits
Copie transmise à Monsieur le Sous-préfet pour avis.
Pour extrait conforme

Rendu exécutoire après dépôt
en Sous-préfecture de Saint Omer le 23/05/2023
et publication le 23/05/2023

Dohem, le 23/05/2023

Le Maire,

MAIRIE DE DOHEM 62380

Patricia POULAIN

Le Maire, P. POULAIN

MAIRIE DE DOHEM 62380

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

30 OCT. 2023